

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2011

Absents excusés : FREGÉAC C., BERGUES D. (procuration à CASTANET), BONAL L. (procuration à VIDIEU.).

MISE EN PLACE MOLOK :

Le Maire fait part au conseil municipal d'une requête adressée par certains habitants de Nicole pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés sur ce secteur. Au vu du nombre peu élevé d'habitation, le conseil municipal ne souhaite pas installer de Molok supplémentaires sur ce secteur, des aménagements ayant déjà été réalisés sur le secteur de Camp Cabrol.

Concernant la mise en place de Molok sur Félines, en parallèle de l'aménagement prévu à côté du cimetière, la commune de Bretenoux prévoit l'installation de 4 conteneurs semi-enterrés au niveau du parking de l'atelier des métiers d'art par le feu.

AMENAGEMENT FOND DE BONNEVIOLE :

Suite à la réunion du 16 novembre 2011 avec le bureau d'étude Dorval et Monsieur François TRAVERT, paysagiste représentant le cabinet Inermis, le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par Monsieur TRAVERT et le Bureau d'Etudes DORVAL, concernant l'étude sur le projet d'aménagement du fond de Bonneviolle.

Ce devis à hauteur de 3 060 € HT, comprend un « rendu niveau Esquisse+ », ainsi que l'organisation de deux réunions avec le conseil municipal, et des rencontres avec la fédération de pêche, le Symage et le CAUE.

Le règlement de cette prestation sera divisé entre le cabinet INERMIS (2 500 € HT) et le BET DORVAL (500 € HT). Le conseil municipal accepte cette proposition.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire fait le compte rendu des réunions du bureau qui se sont déroulées les 7 et 16 novembre 2011 :

- ADVD : démission du Directeur Monsieur Frédéric Chamaillard.
- Agrandissement de la zone : plusieurs demandes ont été déposées par les entreprises pour l'achat de terrain (Richard : 7 000 m² ; Chantier du Quercy : 2 500 m² ; Agri-Sanders : 7 000 m² ; Prat Mécanique : 2 500 m²)
- Demande de subvention : 3 500 € seront alloués au Collège de Bretenoux pour la participation aux voyages scolaires des classes de 3^{ème}.
- Engagement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €.
- Téléthon : versement d'une subvention de 600 €.
- Association « la parole et le geste » : attribution d'une subvention de 1 400 €.

MAISON DES BONS ENFANTS :

La frise intérieure sur laquelle se trouve les lieux-dits communaux a été réalisée.

Un point financier doit être réalisé avec l'architecte afin de solder les paiements dus aux entreprises.

Le conseil municipal décide de commander des travaux supplémentaires à l'entreprise Richard (Lot n°7) à hauteur de 770 € HT, suite aux observations émises par la Commission de Sécurité, à savoir :

- Fabrication et pose de grilles de défense fenêtre et porte d'entrée cuisine
- Fermeture abri pour les bouteilles de gaz

ASSAINISSEMENT BONNEVIOLE :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par la SST – Marcouly, concernant la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires pour la réfection du réseau d'assainissement de Bonneviolle.

Le conseil municipal accepte ce devis à hauteur de 4 932.86 € HT comprenant une extension de la réfection du réseau, la réfection du pluvial sur ce secteur et des branchements supplémentaires.

SIVU JARDIN D'ENFANTS :

Les effectifs du jardin d'enfants sont toujours en hausse, même si la fréquentation reste plus faible le mercredi et les vacances scolaires. Des sorties cinéma et ludothèque sont organisées tout au long de l'année.

Cécile Arnal, directrice de la structure a participé à une formation sur l'accueil de l'enfant handicapé qui s'est déroulée sur 3 jours à Cahors. Un point financier est réalisé celui-ci est conforme aux prévisions budgétaires.

SIVU ANIMATION PERISCOLAIRE :

Une augmentation des effectifs sur le temps cantine et garderie est constatée depuis la rentrée scolaire. Un point financier est réalisé celui-ci est conforme aux prévisions budgétaires.

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur Daniel BLADOU est actuellement en arrêt de travail suite à une rechute de son accident en date du 13 décembre 2010.

Un congé de longue maladie a été attribué à Madame Nadine CANCES pour la période du 19 juillet 2011 au 18 avril 2012.

CONSEIL D'ECOLE PRUDHOMAT – ST MICHEL LOUBEJOU :

Les réunions des conseils d'école de Prudhomat et de Saint-Michel Loubéjou sont désormais distinctes.

Chaque conseil d'école procède au vote en faveur d'une réunion commune pour les deux écoles.

Un point sur les effectifs est réalisé : 117 enfants sont inscrits sur le RPI pour l'année scolaire 2011/2012. A la rentrée prochaine 2012/2013, 125 enfants devraient être accueillis.

Le problème sur la capacité d'accueil des classes de l'école de St-Michel est soulevé. Des travaux devraient être effectués.

Bilan de la coopérative scolaire au 1^{er} novembre 2011 : 8 246 €.

Le loto des écoles aura lieu le 17 mars 2012 à la « Maison des Bons Enfants » à Prudhomat.

SIVU GESTION MAISON BREL :

Une réunion du syndicat aura lieu le jeudi 1^{er} décembre afin de réaliser un point financier et d'étudier les demandes de travaux du locataire.

SYMAGE MAMOUL :

Un plan quinquennal à hauteur de 900 000 € va être mis en place, dont les orientations principales seront la revégétalisation des berges, la favorisation de migration des poissons, la préservation des zones humides et la prolongation du plan ragondins.

Note GEDRE : le Maire fait part au conseil municipal de la consultation des collectivités et des acteurs de l'eau sur le renouvellement des concessions hydroélectriques de la haute Dordogne (note GEDRE). A ce titre, le Symage propose aux collectivités de prendre une délibération commune précisant les éléments de réponse validés par le comité syndical. Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas prendre la délibération proposée par le Symage.

Périmètre SAGE : le Maire fait part au conseil municipal de la consultation lancée par la Préfecture sur le projet de périmètre du « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Dordogne amont ». Ce projet s'étend des sources de la Dordogne à la confluence avec la Vézère à Limeuil, sur un périmètre de 9 700 km², couvrant 594 communes, 66 communautés de communes et comptant 8 930 km de cours d'eau. Le Symage œuvre à la mise en œuvre d'enjeux de gestion de l'eau sur 900 km², 63 communes, et 600 km de cours d'eau, ce qui permet un outil de gouvernance et d'actions proches du terrain. C'est pourquoi le Symage propose aux collectivités de prendre une délibération commune afin de se prononcer contre ce projet de périmètre SAGE. Le conseil municipal accepte la proposition du Symage et émet un avis défavorable à ce projet.

COURRIER DDT 46 A MR CAUSSE GUY :

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé par la Direction Départementale des Territoires du Lot (Service Eau, Forêt, Environnement) à Monsieur Guy CAUSSE, concernant le seuil du moulin de Reingues sur le Mamoul.

La DDT du Lot précise que ce seuil étant considéré comme infranchissable par certaines espèces, il est nécessaire de faire réaliser une étude par un bureau d'étude spécialisé qui permettra de disposer d'un projet de mise aux normes de cet ouvrage.

Une participation financière à hauteur de 500 € TTC est demandée à Monsieur CAUSSE, pour la réalisation de cette étude qui sera financée par le Symage et par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur CAUSSE n'utilisant pas cet ouvrage, et la Commune de Prudhomat ayant déjà effectué des travaux de consolidation de cette digue, le conseil municipal décide de se substituer à Monsieur CAUSSE concernant la réalisation de cette étude et la participation financière de 500 €. La Commune sera, de ce fait, associée à la mise en place, au déroulement et au compte-rendu de cette étude.

Le Maire